

La Commission européenne se saisit du dossier du régime de soutien français à l'industrie cinématographique

Le 9 septembre, Neelie Kroes, chargée de la concurrence, a reçu le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres au sujet des aides au cinéma. Le ministre a insisté sur la légitimité des soutiens nationaux et la nécessité d'un rééquilibrage du marché européen face au marché américain. Si le commissaire européen se déclare d'accord sur le fait que le secteur audiovisuel et cinématographique français est très important, il demeure que la Commission européenne réfléchit à l'ouverture d'une procédure formelle sur le régime de soutien français. Tout en le soumettant à de nombreux critères, la Commission avait donné son accord en 1998 au régime d'aides automatiques et dans une communication de mars 2004 avait prolongé, jusqu'en juin 2007, le régime d'aides publiques aux oeuvres cinématographiques et télévisées. Par ailleurs, le Parlement européen a adopté pléthores d'amendements de compromis à la recommandation sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes. Ce texte est destiné à encourager les États membres à préserver le patrimoine cinématographique européen en tant qu'élément culturel et artistique, mais également comme élément de compétitivité. Il encourage le dépôt des films, leur conservation et leur restauration.